



Etablissements publics  
—

## Formulaire de demande pour l'installation d'une terrasse hivernale 2020/2021

*A remplir sur la base du concept « Terrasses hivernales 2020/2021 » joint au formulaire.*

<b>Nom de l'établissement/restaurant</b>	
<b>Adresse postale</b>	
<b>Adresse électronique</b>	
<b>Restaurateur/restauratrice (= personne détentrice de la patente = personne responsable)</b>	
<b>Numéro de téléphone</b>	

**1. Régime** (veuillez cocher svp)

- Domaine public  
 Domaine privé

**2. Type de terrasse** (veuillez cocher svp)

- Terrasse ouverte  
 Terrasse fermée  
 Terrasse mixte

Sont réservées les terrasses hivernales non couvertes prévues de manière ordinaire dans les règlements communaux.

**3. Type de couverture si terrasse fermée ou mixte**

- En dur (bois)



Semi-dur (plexiglas)

Léger (tente)

**Parois :**

Ouvertes

Amovibles

Intégralement fermées

**Portes :**

Oui

Non

**Matériau(x) :**

Couverture : \_\_\_\_\_

Parois : \_\_\_\_\_

Portes : \_\_\_\_\_

**Couverture éventuelle du sol :**

Matériau(x) : \_\_\_\_\_

Remarque : \_\_\_\_\_

**Couleur :** \_\_\_\_\_

**4. Dimension de la terrasse**

---

**Croquis :** est joint au formulaire un croquis sommaire de la terrasse, mentionnant les dimensions et les accès.

**5. Chauffage**

Non, aucun

Si oui, type : \_\_\_\_\_

---

**Joindre à la demande :**

- > Caractéristiques installation de chauffage (données fournisseur)
- > Si chauffage électrique, le contrat fourniture de courant vert



*Les caractéristiques et prix des installations de chauffages et de la consommation énergétique moyenne sont mentionnées à titre indicatif dans l'annexe y relative du concept, laquelle a été coordonnée par les fournisseurs d'énergie (Groupe E, Gruyère Energie, IB Murten).*

## **6. Entretien/édilité**

La neige ou l'eau accumulées sur le toit de la couverture doivent être régulièrement débarrassées pour assurer la sécurité.

Les alentours du couvert et de la terrasse ainsi que les accès sont déblayés et salés pour éviter le risque de gel.

Les alentours sont facilement accessibles par les véhicules de secours, ainsi que par la voirie qui est déchargée de tout risque d'endommagement des infrastructures lié au nettoyage des alentours, notamment au salage.

## **7. Sécurité**

### **7.1. Sécurité sanitaire**

Règles COVID-19: les consommations sont uniquement autorisées assises. Les mesures de sécurité du plan de protection de l'établissement sont respectées. L'évolution des conditions sanitaires est réservée.

Interdiction de fumer si terrasse couverte et fermée.

### **7.2. Sécurité technique**

Infrastructure, chauffage, accès, alentours : tenir compte des risques liés aux conditions climatiques (pluie, vent, neige, etc.), des risques d'incendie, d'émanations, d'intervention des véhicules de secours et garantir les voies d'évacuation, y.c des bâtiments adjacents.

**Vision locale** (date à fixer par la commune) : \_\_\_\_\_

## **8. Responsabilité**

La responsabilité de l'installation et de l'exploitation d'une terrasse hivernale incombe au détenteur ou à la détentrice de l'autorisation accordée par l'autorité compétente. Les instructions des fabricants doivent être respectées. Il est recommandé de faire appel à un professionnel qualifié qui atteste de la conformité de son installation.

## **9. Procédure**

La présente demande est transmise à l'autorité compétente pour détermination sur l'autorisation.

9

## **10. Entrée en vigueur et validité**

L'autorité compétente fixe dans son autorisation (point 11 ci-dessous) la date à partir de laquelle la terrasse hivernale est ouverte et son échéance, dans le cadre de la durée du concept cantonal (01.12.20 au 30.04.21).

*Toute autorisation délivrée par l'autorité compétente sur la base de ce document l'est sur la durée limitée fixée ci-dessus. Elle pourrait être retirée ou annulée en tout temps si les conditions de sécurité ne devaient pas être respectées et en fonction de leur évolution, sans aucune compensation. Une autorisation ne peut être délivrée que si aucun intérêt public ou aucun intérêt privé prépondérant des voisins s'en trouve lésé.*

## **11. AUTORISATION**

**L'autorité compétente ci-dessous accorde l'autorisation d'installer et d'exploiter la terrasse hivernale du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.**

La clause mentionnée au point X est réservée.

*Date, sceau et signature :*